



FLASH INFOS ÉTÉ 2025

Que ce flash infos puisse vous être utile.

Avec l'Équipe Municipale, nous vous souhaitons un excellent été.

Xavier IOOS, Maire.

HORAIRES services municipaux

Secrétariat de mairie ➤ lundi 14h à 18h30
(03.85.51.06.67 / mairie@prety.fr) ➤ jeudi 08h30 à 12h

Agence Postale Communale ➤ lundi 14h à 18h30
(03.85.40.65.01) ➤ mardi 09h à 12h

➤ jeudi 08h30 à 12h
➤ vendredi 09h à 12h

A COMPTER DU 25/08/2025

➤ **lundi 14h à 18h30**
➤ **Mardi ET MERCREDI**
09h à 12h
➤ **jeudi 08h30 à 12h**

Registre personnes vulnérables

Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire inscrire sur le registre des personnes « vulnérables » (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, etc.) pour les événements tels que canicule, ...

Le formulaire à compléter peut être retiré en mairie ou téléchargé sur le site www.commune-prety.fr ou via l'application « PanneauPocket »



DISTRIB'PAIN

CONGES ESTIVAUX du 09 au 22/07/2025.

La boulangerie « Le Pétrin Bressan » de Cuisery reprend, à compter du 1^{er} juillet, l'approvisionnement du Distrib'Pain (cour avant de la Mairie).

Le remplissage de la machine sera effectué quotidiennement aux alentours de 07h, sauf les mercredis, jour de fermeture de la boulangerie.

Boîte à livres

Récemment, une boîte à livres a été aménagée dans l'encadrement de la porte-fenêtre de la Maison des Associations (à côté de l'église). **Merci au Sou des P'tits Loups pour cette belle initiative.**



POLICE DU MAIRE

Toutes les **INCIVILITES** constatées, malgré la législation en vigueur :

- **Vitesse excessive** > 30km/h dans le bourg ;
 - **Stationnement gênant et sur les pelouses** (église et platane) ;
 - **Dégradations, dépôts sauvages, etc.** ;
- doivent être, dans la mesure du possible, signalées au plus vite avec des informations les plus précises possibles (photos, immatriculation de véhicules, ...).

Des contrôles seront effectués par les autorités compétentes.

14/08 FETE PATRONALE

à partir de 19h place des Associations (à côté de l'église) : Repas républicain

à partir de 22h Feu d'artifices, suivi d'une soirée musicale (commune + Comité des Fêtes de Prétty)

Urbanisme

<https://gnauchalonnais.operis.fr/gnau/#/>
<https://www.commune-prety.fr/urbanisme>
<https://maconnais-tournugeois.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Pour tout renseignement sur la constitution ou le suivi de votre dossier, contactez le secrétariat de mairie aux horaires habituels d'ouverture. Si vous n'êtes pas disponible à ces périodes, vous pouvez contacter notre Secrétaire pour prendre RDV (03.85.51.06.67 / urbanisme@prety.fr).

REMBLAI Déchets verts

Nous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets verts dans le département (arrêté préfectoral).

Le remblai communal, réservé exclusivement aux habitants de PRETY, reçoit uniquement les **déchets verts et les pierrailles**. Tout dépôt d'autres matériaux pourra donner lieu à des poursuites légales.

La ferraille, le plastique, le verre, le papier, le mobilier, le Placoplatre et autres gravats indésirables du bâtiments...

Ouverture réservée aux Prétrons, les samedis et lundis de 09h à 17h

Déchetterie

« Les Jones » 71700 TOURNUS
03.85.51.74.92

Ouverture estivale (10/06 au 14/09/2025)

Lundi au samedi de 07h à 13h

Fermée les dimanches et jours fériés

DEPOTS INTEMPESTIFS

DANS LES BOIS :

!!!!!! INTERDITS !!!!!!

Merci de respecter la nature qui vous entoure...

Entretien espaces verts et cimetière

COMMUNAUX

Conformément à la loi Labbé depuis le 1^{er} juillet 2022 l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite dans les cimetières. L'évolution des techniques de maintenance qui laisse plus de présence au végétal permettra progressivement à l'herbe de revenir dans les espaces inter-tombes. Ce n'est pas la marque d'une absence d'entretien mais au contraire celle d'une attention plus large et plus respectueuse de la nature. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Par ailleurs, la Commune de Préty œuvre pour la préservation, au maximum, de la biodiversité par la mise en place d'un entretien « raisonné » des espaces verts.



NUISANCES SONORES

Travaux de bricolage et de jardinage...

Les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels qu'avec l'utilisation de tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc., ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

- **Jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR

04/07 à 19h : Challenge du Conseil municipal et repas
Amicale Boule de Préty

19/07 de 14h à 17h : Stage libre
K'ARTon et C^{ie}

30/08 : JOURNEE PORTES OUVERTES
École d'Équitation Préty-Cuisery

Septembre : Animations pêche en Saône à Tournus
AAPPMA La Bienfaisante

15/08 de 06h à 18h :
MARCHÉ AUX PUCES
Amicale Boule de Préty

31/08 : SORTIE VÉLO avec repas champêtre
Comité des Fêtes de Préty

Courant septembre : Assemblée générale
Le Sou des P'tits Loups